

Jean MESQUI

A propos de la fortification du pont
Pons castris et castrum pontis

CHATEAU GAILLARD

XI - 1983

Jean MESQUI

A propos de la fortification du pont Pons castrî et castrum pontis

Les symboles les plus marquants de la fortification médiévale sont aujourd'hui, sans conteste, le château et l'enceinte urbaine, parfois, à un moindre degré, les églises fortifiées ; c'est oublier que le besoin de défense s'est manifesté aussi, au Moyen Age, autour de sites industriels (moulins et granges fortifiés), et surtout autour des points de passage obligés pour la circulation qu'étaient les ponts.

C'est à plus d'un titre que le pont peut intéresser l'historien, et en particulier l'historien de la fortification médiévale : il est en premier lieu, très souvent support d'un ouvrage fortifié permettant sa défense, et cet ouvrage fortifié est parfois en rapport direct avec l'autorité féodale, devenant centre d'une circonscription administrative et juridique. En second lieu, il existe une interconnection directe entre l'implantation de ces centres administratifs fortifiés que furent les châtelainies, et celle des ouvrages de franchissement.

La brève synthèse qui va suivre ne suffira pas, évidemment, pour résoudre tous les rapports complexes et intimes qui existèrent entre le pont et les diverses formes de la fortification médiévale : tout au plus nous contenterons-nous ici de faire la liste de ces relations, en soulevant les problèmes posés, dans bien des cas, par le manque de documentation pour leur résolution.

LA FORTIFICATION SUR LE PONT: TYPOLOGIE SOMMAIRE

Il n'est pas inutile de rappeler ici, en introduction, à quel point la présence d'un ouvrage fortifié sur le pont fut fréquente au Moyen Age : il suffit de consulter les recueils de plans de villes édités aux *xvi^e* et *xviii^e* siècles, les recueils de relevés de ponts du *xviii^e* siècle, pour s'apercevoir que ce fut là un lieu commun (Pl. 1 et 2) (1). La plupart de ces ouvrages ont aujourd'hui disparu, en raison de la gêne

(1) Voir en particulier H. LAVEDAN, J. HUGUENEY, *L'urbanisme au Moyen Age*, Paris-Genève, 1974 : outre une série importante d'illustrations d'époque, l'ouvrage fournit les réfé-

qu'ils présentaient pour la circulation : tout au plus en subsiste-t-il, à notre connaissance, une demi-douzaine (Pl. 5 et 6) (2).

A l'examen des recueils anciens, on peut déterminer une typologie sommaire de ces ouvrages fortifiés sur le pont, destinés à barrer hermétiquement le passage.

Le premier type, le plus fréquent sans doute, est la porte située en un point quelconque du pont, sur une pile : cette porte est souvent ménagée dans une tour-porte rectangulaire, mais elle peut être également disposée entre deux tourelles circulaires reposant sur l'avant et l'arrière-bec de la pile (Laval, Nevers). Dans la plupart des cas, l'arche contiguë à cette porte est une arche volante constituée par un pont-levis. L'obstacle ainsi imposé à l'assaillant peut être alors multiplié, en disposant plusieurs de ces tours-portes sur l'ouvrage, comme à Cahors, Montauban, Pont-Saint-Esprit (Pl. 1) : sur chacun de ces ponts, les défenses furent élevées au début du xiv^e siècle.

Un second type, bien plus rare, voit une partie du pont, piles et arches comprises, se transformer en un véritable châtelet : un très bel exemple en existait à Beaugency, où cette fortification, flanquée de tourelles s'appuyant sur les becs, contenait en outre une chapelle dédiée à Saint-Jacques (Pl. 1). Citons aussi Nemours et Blois, où des dispositifs similaires, quoique moins puissants, existaient.

Enfin, le troisième type, aussi fréquent que le premier, est la tête de pont, souvent constituée par une véritable citadelle, dotée de fossés, protégeant l'entrée de l'ouvrage : un exemple du xv^e siècle en subsiste à Thouars, à la tête du pont du xiii^e siècle déjà interrompu par une arche volante (Pl. 2). D'autres ont acquis leur célébrité au cours de sièges mémorables, comme la tête de pont d'Orléans, dite des « Tournelles », qui fut l'un des points forts du siège anglais de 1429-1431. Citons aussi, parmi bien d'autres, des têtes de pont particulièrement imposantes telles que celle de Creil, bâtie sous Charles V en même temps que le château, et consistant en un massif châtelet d'entrée à deux tours, couvert par une terrasse comme la Bastille de Paris ; celle de Rouen, mentionnée dès 1204, constituée par un long fortin flanqué d'échanguettes sur contreforts.

Il serait vain de s'appesantir trop longtemps sur la forme même de ces fortifications sur le pont : gravures anciennes et comptes de construction montrent qu'elles étaient dotées des mêmes dispositifs défensifs que les fortifications traditionnelles, herses, pont-levis, assommoirs, archères, etc. Plus intéressant est maintenant d'en venir au statut de ces ouvrages, à leur origine et leur destination.

rences des sources, nombreuses, à consulter. On pensera en particulier, pour le xvii^e siècle, au recueil de l'ingénieur Claude CHASTILLON, *Topographie françoise*, Paris, 1641, à celui de Joachim DUWIERT, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, VX 23 Res. ; pour la fin de ce siècle, on consultera le très important recueil de ponts de l'ingénieur Nicolas POICTEVIN, *Desseins des plans et élévations siluez sur la rivière de Loire et autres adjacentes*, vers 1680, conservé à la Bibliothèque de Saumur, ms. 21.

(2) Cahors (Lot) : Pont-Valentré, Kaysersberg (Haut-Rhin), Orthez (Pyrénées-Atlantiques), Sauveterre-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques), Strasbourg (Bas-Rhin), Thouars (Deux-Sèvres). Voir J. MESQUI, *Répertoire de ponts routiers antérieurs à 1750*, Paris, 1981.

PONT FORTIFIÉS ET ENCEINTES URBAINES

La première remarque, la plus évidente, que l'on puisse faire, à examiner ces exemples anciens, est la fréquence de la connection entre pont fortifié et enceinte urbaine. A la limite, le pont fortifié le plus simple est celui qui débouche sur la porte de l'enceinte urbaine, porte qui prend le nom de « Porte du Pont » ; dans les cas de fortification les plus complexes, cette porte n'est que la première des défenses de l'ouvrage.

Si l'on s'en tenait à une analyse rapide des comptes urbains de la fin du *xiv^e* siècle et du début du *xv^e* siècle, il ne ferait aucun doute que, dans la majorité des cas, la fortification sur le pont est de même statut que l'ensemble de la fortification urbaine : elle est entretenue, réparée et reconstruite aux frais de la ville, grâce à des impôts indirects levés sur autorisation royale. Ainsi, à Orléans, au *xv^e* siècle, où la charge d'entretien du pont est assurée par une institution particulière, le soin de la fortification est néanmoins une charge commune de la ville, comme le rappela une sentence judiciaire.

Il est vrai que cette fortification sur le pont est, le plus souvent destinée à assurer la sécurité publique urbaine : et, aux *xiv^e* et *xv^e* siècles, où l'administration royale s'est déchargée sur les administrations urbaines de toutes les tâches relatives à la mise en défense des villes, il était naturel que telle soit la situation. Mais ce n'était là qu'une transmission des pouvoirs autrefois assurés par le roi lui-même, pouvoirs que bien des seigneurs de petites villes conservèrent jusqu'à la fin du Moyen Age : ainsi, en 1451, le seigneur de l'Ile-Bouchard commande-t-il en personne les fortifications des deux ponts publics de la ville (3).

En matière de fortification du pont, comme en matière de fortification urbaine, le seigneur de la ville est le seul qui, en droit, puisse initier le processus de construction : malheureusement, les actes précis relatifs à de telles fondations sont rares, mais l'on peut citer pour exemple le cas de l'évêque de Mâcon, fondant en 1242 la tour-porte sur la deuxième pile, ou celui de l'évêque de Grenoble, décidant en 1415, de concert avec le Conseil Delphinal, la construction de la tour-porte de la quatrième pile (4).

Il est intéressant de constater que, dans ces fondations mi-seigneuriales, mi-urbaines, le seigneur se réserva parfois expressément l'usage des fortifications du pont ainsi créées, alors que, le plus souvent, celles-ci passaient naturellement, nous l'avons dit, dans le domaine commun de la défense urbaine.

Ainsi la tour « Mausifrotte », construite aux frais du comte Alphonse de Poitiers sur le pont de Saintes peu avant 1244, resta-t-elle dans les mains du roi

(3) A. LANCE, P. MARCHEGAY, *Revue des Sociétés Savantes*, 1870, pp. 125-126.

(4) Mâcon : B. REBUFFET, *Les grandes heures des églises de Mâcon*, Mâcon, 1974. — Grenoble : A. PRUDHOMME, *Histoire de Grenoble*, Grenoble, 1888.

tout au long du Moyen Age ; de même, lorsqu'en 1304 Philippe le Bel autorisa la construction du pont de Montauban, il ordonna que trois tours y soient construites, ces tours devant rester dans le pouvoir direct du roi, et être garnies par lui. La démarche fut analogue pour la fortification du pont de Pont-Saint-Esprit par le même roi en 1302 (5).

C'est donc, indépendamment du souci de défense publique urbaine, parfois dans un but tout autre que le seigneur — souvent le roi — peut décider de la construction d'une fortification sur le pont. Il s'agit alors d'une volonté de contrôle double : stratégique, pour surveiller un passage urbain important, mais aussi politique, pour imposer l'image du souverain face à une communauté — voire à une région — indisciplinée.

PONT FORTIFIÉS ISOLÉS

Ce rôle stratégique, servant les intérêts du souverain direct, apparaît bien évidemment plus clairement encore dans le cas des ponts non directement liés au centre urbain. On pourra s'en apercevoir dans le cas des fortifications temporaires d'ouvrages en temps de guerre : nous n'en citerons ici que deux exemples, parmi les plus anciens avant la profusion de la guerre de Cent Ans. Le premier est celui de Thibaut IV de Champagne, qui, en 1230, fit mettre en état de défense le pont de Pont-à-Binson pendant la guerre qui l'opposait à une ligne de barons : ce pont desservait la châtellenie de Châtillon-sur-Marne, mais était éloigné de la bourgade d'un kilomètre environ. De même, en 1241, le comte de Toulouse, dans le cadre des guerres méridionales liées à la Croisade Albigeoise, fortifia-t-il le pont de Bonpas sur la Durance, au Sud d'Avignon (6).

Mais sans doute l'impact, au niveau stratégique et politique, de la fortification du pont se ressent-il le mieux pour un exemple négatif, qui est celui de Saint-Jean-de-Fos. Ici, dans les années 1040, les deux abbayes riveraines de l'Hérault qu'étaient Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert décidèrent d'élever à frais communs un pont sur l'Hérault, pour desservir leurs territoires respectifs. Un acte fixant précisément les mises de fonds respectives fut donc mis au point : dans ses clauses, les deux abbayes s'engageaient à n'édifier aucune « forteresse » de quelque sorte que ce soit sur l'ouvrage (7).

Il est facile de comprendre l'importance que pouvait revêtir un pont fortifié

(5) Saintes : Ch. DANGIBEAUD, « Le vieux pont de Saintes », *Bulletin de la Commission des Antiquités de Charente-Inférieure*, t. XV, p. 293. — Montauban : M. DEVALS aîné, « Le pont de Montauban », *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 39. — Pont-Saint-Esprit : L. BRUGIER-ROURE, « Chronique et Cartulaire de l'œuvre de Pont-Saint-Esprit », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, série 7, supplément aux volumes 12 à 17.

(6) Pont-à-Binson : H. d'ARBOIS de JUBAINVILLE, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, Paris, 1859-1869, t. N, p. 242. — Bonpas : M.N. BOYER, « The Bridge building Brotherhoods », *Speculum*, t. 39, 1964, p. 635.

(7) V. MORTET, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et des architectes*, Paris, 1912, p. 109.

situé en rase campagne pour un seigneur en veine de puissance, par le contrôle qu'il permettait sur la circulation, en temps de guerre comme en temps de paix.

Aussi n'est-il pas sans intérêt de nous attacher maintenant à évoquer les ponts où, plus qu'une fortification temporaire, plus qu'une fortification publique, tel ou tel seigneur implanta une fortification qui soit, et reste, centre administratif et juridique de sa puissance.

LES CHATEAUX SUR LE PONT

Si l'on fait aujourd'hui le compte de ces châteaux bâtis à même le pont, symboles particulièrement marquants de la puissance du souverain sur le moyen de communication, la liste n'est pas extrêmement étendue ; par contre, l'origine de ces centres remonte parfois à des époques assez hautes, et leur histoire en est d'autant plus intéressante.

Les deux exemples les plus marquants sont vraisemblablement les deux ouvrages de Pont-de-l'Arche et des Ponts-de-Cé (Pl. 3). Dans les deux cas, la fortification résulta du désir de Charles le Chauve de bâtir des points d'arrêt à la remontée de la Seine et de la Loire par les « Northmen », entre 862 et 873 (8). A Pont-de-l'Arche, c'est dans un site apparemment vierge, proche du palais de Pitres, que fut édifié le pont, doté de *castella* à chacune de ses extrémités ; il est probable qu'après avoir joué à plusieurs reprises leur rôle, les fortifications tombèrent en désuétude, puisque le duc de Normandie, en 1025, fit don du pont, du village et des moulins à l'Abbaye du Bec. En 1195, durant les guerres franco-anglaises, des travaux furent menés sur l'ouvrage par l'administration anglaise ; mais le réveil du site, en tant que point d'appui stratégique, ne se produisit qu'avec le rachat du pont et du village en 1209 par Philippe Auguste. Dès l'année suivante, Pont-de-l'Arche est mentionné parmi les châteaux du souverain : les plans du xvii^e siècle montrent que celui-ci édifia un puissant château à donjon circulaire en tête de pont, et les restes architecturaux prouvent qu'une enceinte fut alors ménagée autour du bourg, sur l'autre rive. Dans la suite du Moyen Age, Pont-de-l'Arche restera une des châtelainies normandes de l'administration royale française (9).

Aux Ponts-de-Cé, il est probable que la fortification carolingienne fut implantée sur le passage de la voie romaine méridionale desservant Angers (Pl. 3). On peut penser que, comme à Pont-de-l'Arche, celle-ci tomba dans un certain degré de désuétude, puisque les comtes d'Anjou firent don des Ponts-de-Cé à Fontevraud entre 1115 et 1125 : le doute reste cependant permis, car ce don fut limité,

(8) E. LOT, « Mélanges carolingiens », II. Le Pont de Pitres », *Le Moyen Age*, t. 18, 1905, p. 24.

(9) J.M. HASSALL, D. HILL, « Pont-de-l'Arche : Frankish Influence on the west Saxon Burh », *The Archeological Journal*, t. 127, 1971, p. 188. Voir aussi E. Chevallier, « Le pont de Pont-de-l'Arche », *Les Amis des Monuments Rouennais*, 1903, p. 79. — M. Fauroux, *Recueil des Actes des ducs de Normandie 911-1066*, Caen, 1961, p. 139.

juridiquement, à la voierie (*vicaria*), et non étendu à la seigneurie totale. Quoiqu'il en soit, l'ensemble revient en 1293 aux comtes et le château des Ponts-de-Cé, siège d'un baillage comtal, resta un point fort stratégique de la politique comtale jusqu'à des époques tardives. Les plans du xvii^e siècle montrent que ce château était placé sur le tracé originel de la série des ponts (10).

En marge de ces deux grands sites carolingiens, nous mentionnerons le cas particulier de Paris, tout différent dans son origine et son évolution (Pl. 3). Ici, la relation du fameux siège de 885-887 par les Vikings mentionne, en tête des deux ponts de la capitale, des tours fortifiées (*turres*). Rien n'aurait dû distinguer ces ouvrages, les premiers à être mentionnés au Moyen Age, d'autres têtes de pont : mais, en raison de la situation particulière de la capitale, ces deux fortifications, le Grand et le Petit Châtelet, restèrent tout au long de l'Ancien Régime des centres de l'administration judiciaire et notariale du roi, contrairement à tant d'autres têtes de ponts qui passèrent naturellement dans le domaine urbain.

Si nous avançons maintenant dans le Moyen Age, nous rencontrons à Montereau un autre cas, dans un contexte sensiblement différent. Ici, entre 1016 et 1037, le comte Eudes de Champagne, dans ses luttes contre le roi, implanta au confluent de la Seine et de l'Yonne, à même le pont, un château (Pl. 4) ; le site était, dès l'époque romaine, un site de traversée important, connu sous le nom de *Condote* (11). Ce château occasionnel se révéla être bientôt l'une des châtellenies comtales les plus anciennes : doté d'un donjon roman, il fut refortifié avec une enceinte par le comte Thibaud IV de Champagne entre 1226 et 1230.

Sur le cours du même fleuve, la Seine, en aval de Montereau, on trouvait autrefois un autre couplé pont-château ; mais le cas est ici plus troublant. En effet, la ville de Corbeil, telle qu'elle nous est connue par les gravures du xvii^e siècle, possédait deux châteaux : le premier, certainement celui qui est mentionné dès 1009 (*curia comitis*), puis en 1029 et 1169 (*castrum forte*), était situé au confluent de la Seine et de l'Essonne. Le second se trouvait placé sur une île de la Seine ; malgré son aspect incontestablement ancien (xiii^e siècle ?), malgré son appartenance au domaine comtal, puis royal, nous n'avons pu en trouver mention avant 1596 (Pl. 4) (12). Tout reste donc à déterminer sur son statut et son rôle exact au Moyen Age.

Beaucoup plus à l'Est, il nous faut également signaler un autre cas de fortification seigneuriale implantée à même le pont : celui de la « maison forte » (*domus fortis*) de Port-sur-Saône (Pl. 4). Aucune mention n'en rapporte la fondation : tout au plus peut-on savoir que la puissante famille de Vergy réunit en sa main,

(10) A. BRETAUDEAU, *Histoire des Ponts-de-Cé*, Angers, 1901-1903.

(11) R. POUPARDIN, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, Paris, 1909, p. 86.

(12) J.A. LE PAIRE, *Histoire de la ville de Corbeil*, Lagny, 1901. — Mention du « vieux château » : Arch. Seine-et-Oise, E 6848.

en 1290, les deux parts de la seigneurie, signalée à cette date en tant que maison-forte (13).

Enfin, en conclusion de cette liste toute provisoire, à côté de la forteresse royale de Villeneuve-lez-Avignon (Pl. 4) implantée à la tête du pont d'Avignon dans les années 1300, nous mentionnerons le cas du château que le duc Jean IV de Bretagne fit construire sur le dernier des ponts de Nantes (pont de Pirmil) en 1367. Il s'agissait d'une puissante forteresse, qui comptera toujours parmi les châteaux ducaux (14).

PONT DU CHATEAU ET CHATEAU DU PONT

Ces quelques exemples de châteaux sur le pont résultent, on l'a vu, de circonstances géo-politiques et historiques fort distinctes, et leur évolution n'est pas stéréotypée : un caractère dominant se dégage néanmoins. Il n'est pas sans intérêt de constater que, dans tous les cas sauf celui de Port-sur-Saône, bien mal connu pour l'instant, ces forteresses châtelaines sont d'un type particulier : toutes appartiennent au roi ou à des princes souverains, capables de se doter d'une politique stratégique sur un territoire vaste, en contrôlant directement les voies de passage les plus importantes. Et, au sein des points d'appui stratégiques de ces personnages, les « châteaux sur le pont » ne furent que des exceptions, justifiées par des circonstances semble-t-il exceptionnelles.

Aussi en vient-on tout naturellement à élargir le champ de l'investigation des châteaux-ponts, afin de déterminer quelle fut la part de volontés stratégiques locales dans l'implantation des châtelannies au début du millénaire. On a souvent tendance, en effet, à justifier telle ou telle implantation châtelaine par la volonté de contrôle d'un passage de rivière, alors que, bien souvent, rien ne justifie de telles assertions sur le plan historique. Citons-en deux exemples voisins, par le lieu comme par la date.

A Juvardeil, au Nord d'Angers, le seigneur Guillaume, à peine installé dans sa châtelanie, décide de construire un pont en 1075 : pour ce faire, il passe un accord avec les moines de Saint-Nicolas d'Angers, qui fourniront l'investissement de base, les revenus et les frais de réparation étant partagés moitié. En 1109, l'ouvrage n'était toujours pas construit, et son fils renouvela l'accord (15).

A une dizaine de kilomètres en amont, toujours sur la Sarthe, les comtes d'Anjou fondèrent en 1131 un nouveau château, celui de Châteauneuf-sur-Sarthe : l'évêque d'Angers, vers 1140, qui contrôlait le passage et le marché de Morannes,

(13) A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la famille de Vergy*, Paris, 1625.

(14) Ch. BOUGOUIN, *La forteresse de Pirmil*, ms. fr. 1382 de la Bibliothèque municipale de Nantes (1865).

(15) Arch. Maine-et-Loire, 4397.

à deux kilomètres en amont, adressa de vives remontrances au comte, le nouveau pont de Châteauneuf détournant une partie de la circulation (16).

Nous avons là deux exemples frappants prouvant la possible antériorité du château par rapport au pont, qui amène à s'interroger sur le bien-fondé des théories des « châteaux du pont » dans bien des cas douteux, où l'itinéraire contrôlé par le château n'a pas une antiquité affirmée.

Hormis le cas de châteaux implantés au long des voies antiques certifiées par le recoupement des sources (itinéraires, milliaires, toponymie avec réserves), il est donc le plus souvent difficile de reconnaître a posteriori qui, du pont (ou du passage) et du château a précédé l'autre.

Dans bien des cas, l'étude des sources permet de soupçonner la naissance d'un bon nombre de ponts après la fondation du château : citons, pêle-mêle, le cas de Pont-de-Claix (1270), celui de Beaumont-sur-Oise (1143-1145), celui de Gournay-sur-Marne (1147-1154), celui de Chalonnnes-sur-Loire (1140), sans entrer dans le détail (17). Ailleurs, comme nous l'avons montré dans le cas de la vallée champenoise de la Seine, ceci se vérifie assez nettement par des transferts d'itinéraires multiples (18).

Aussi, en définitive, le rôle des ponts au sein de la naissance d'une nouvelle géographie de la fortification et des pouvoirs, dans les deux premiers siècles de notre millénaire, n'est pas entièrement clarifié : trop d'interprétations antédantant les voies de circulation ont été utilisées pour expliquer, a posteriori, cette nouvelle géographie. Seul un dépouillement systématique des archives pourra, dans le futur, permettre d'éclaircir, cas par cas, ces relations complexes.

(16) G. FOURNIER, *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978, p. 166.

(17) Pont-de-Claix : Arch. Isère, B 4215. — Beaumont : J. DEPOIN, *Recueil de chartes et documents de St-Martin-des-Champs*, Paris, 1913, t. II. — Gournay : *Ibidem*, t. I, 1912, p. 233. — Chalonnnes : J.M. BIENVENU, « Recherches sur les péages angevins aux XI^e et XII^e siècles », *Le Moyen Age*, t. 63, 1957.

(18) J. MESQUI, *Les routes de la Brie et la Champagne Occidentale : histoire et techniques*, Paris, 1980.

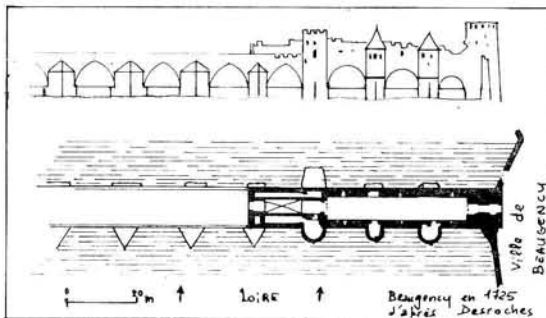
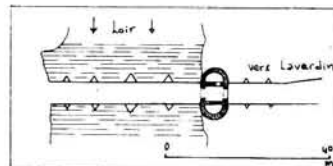
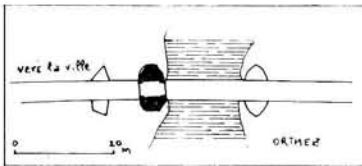
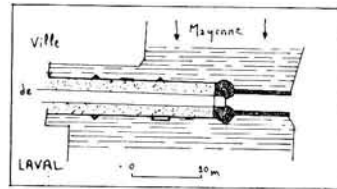
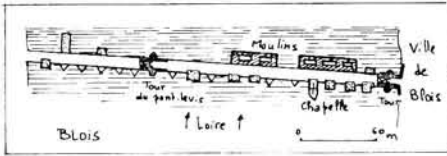
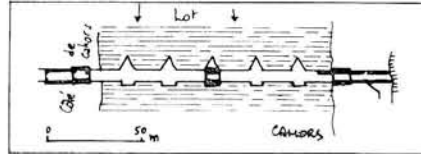
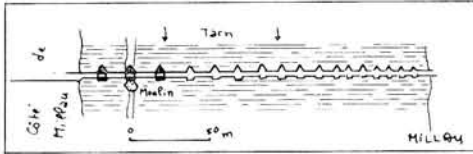
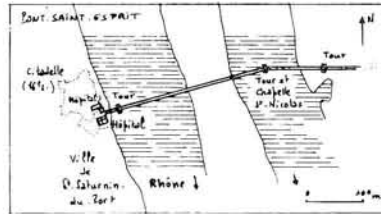
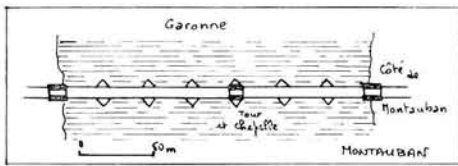


Planche 1. — Plans schématiques de ponts fortifiés, restitués d'après l'icographie ancienne. Tours-portes et éléments d'enceinte sur le pont.

CHATEAU GAILLARD

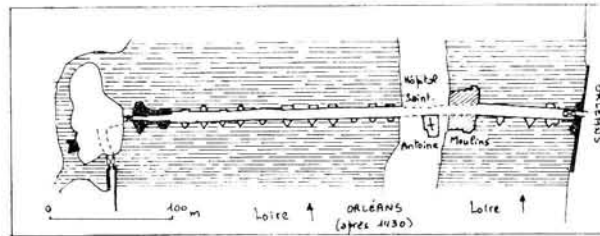
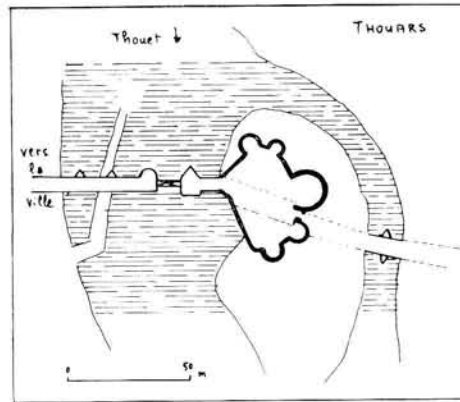


Planche 2. — Châtelets établis en tête de pont.



Portail d'entrée du châtelet de tête de pont à Thouars

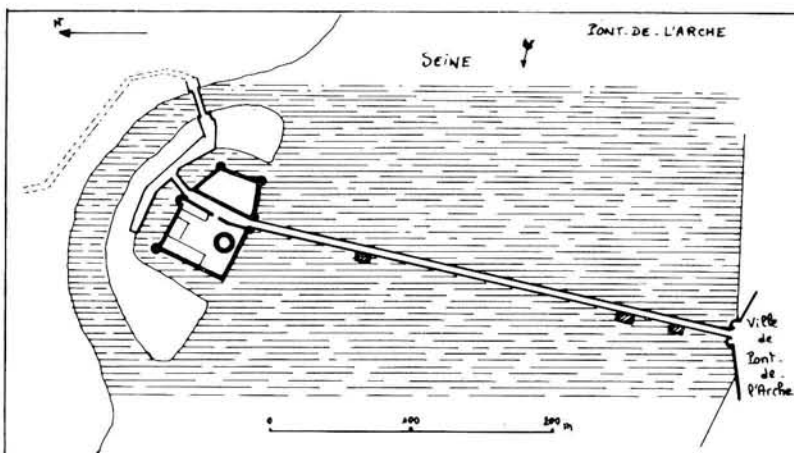
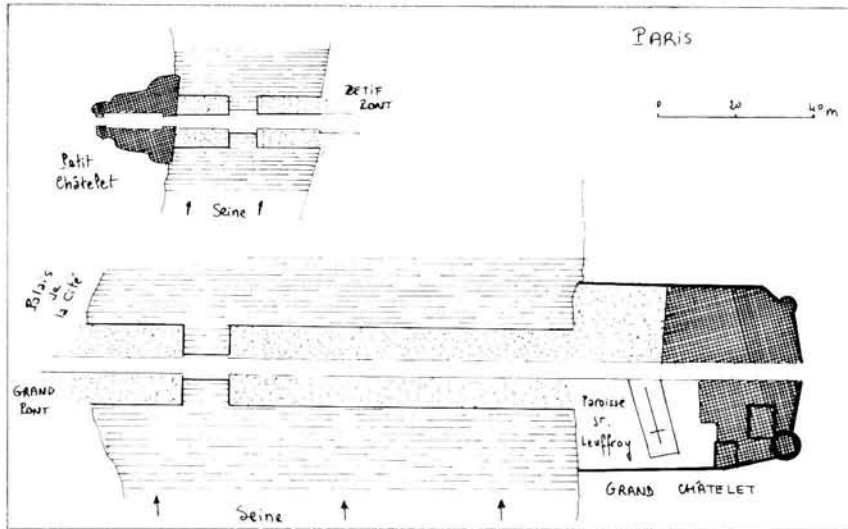
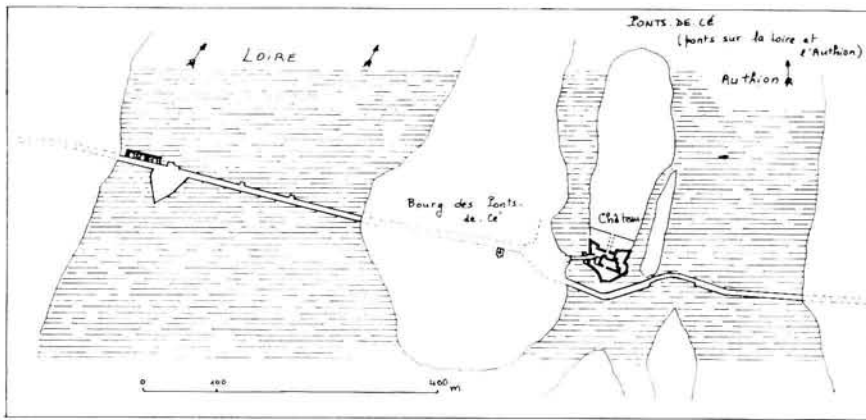


Planche 3. — Châteaux sur le pont fondés à l'époque carolingienne.

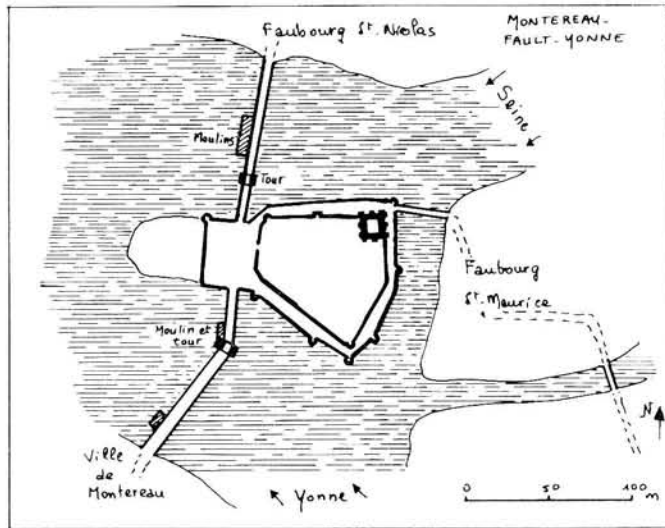
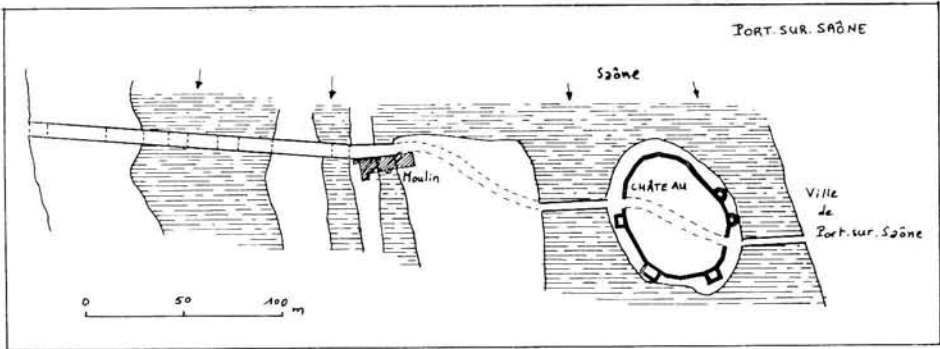
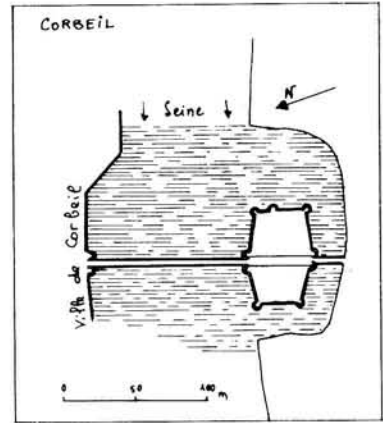
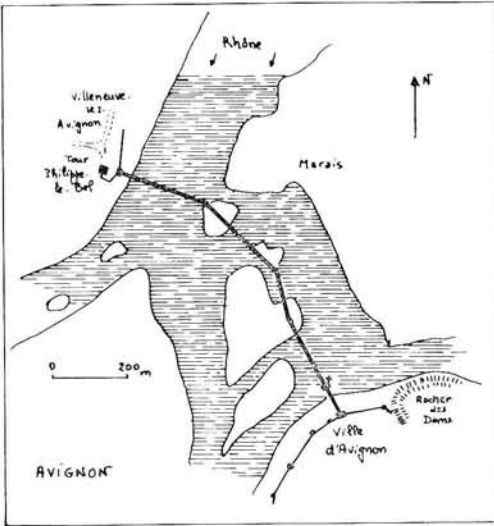


Planche 4. — Châteaux sur le pont fondés après le premier millénaire.

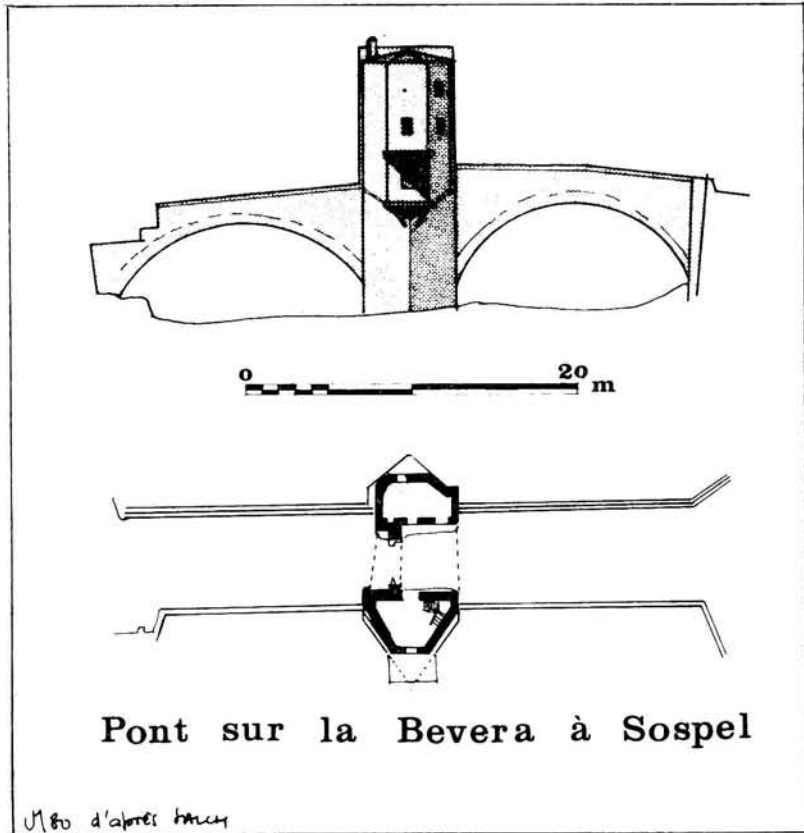
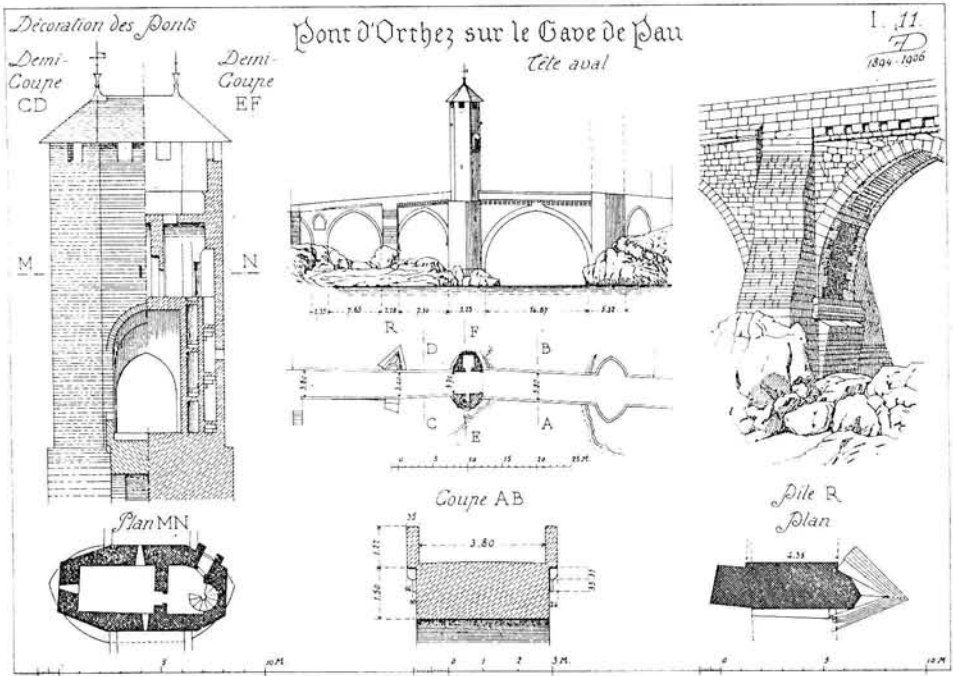


Planche 6. — Les ponts fortifiés d'Orthez et de Sospel.